

## Calendrier des Formations Syndicales Solidaires

**Pour le secteur privé**, des évolutions des réglementations devaient entrer en vigueur à partir de 2015. Nous n'avons pas, pour le moment, toutes les informations pratiques sur les conséquences de ces évolutions qui concernent notamment les remboursements des salaires des stagiaires en formation syndicale. Quand nous aurons les informations sur ces évolutions, nous informerons les équipes syndicales. [Informations si nécessaire sur: formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)

**Les formations sont limitées en participant(e)s.**

*Pour organiser correctement les formations et si nécessaire répartir les participant(e)s sur plusieurs stages, nous demandons aux équipes syndicales de faire remonter les inscriptions **le plus tôt possible** avec :*

*-les coordonnées des stagiaires (nom, prénom, mail et téléphone)*

*-l'adresse de la facturation pour les stages facturés aux employeurs (CHSCT) ou aux CE.*

*Les formations de Solidaires sont ouvertes en priorité aux adhérent(e)s Solidaires mais aussi aux sympathisant(e)s et aux non-syndiqué(e)s. Pour les formations d'instances (CHSCT, CE, DP), il est possible d'organiser des formations intersyndicales. Les formations sont organisées par Solidaires Rhône et ouvertes notamment aux autres Solidaires, notamment de la région.*

*En fonction de demandes précises émanant des syndicats locaux nous pouvons aussi proposer des formations complémentaires. Nous ne pouvons mettre en œuvre ces formations que si nous avons une expression suffisante des besoins (y compris du contenu souhaité, nombre de militants intéressés, compétences éventuelles pour co-animer etc... )*

**Modalités pratiques des formations :** les formations ont en principe lieu dans les locaux de Solidaires Rhône de 9h à 17h (sauf indication contraire). Une information sur les modalités pratiques est envoyée aux inscrit(e)s environ 15 jours avant les formations.

**Pour vous inscrire à ces formations, vous devez passer par vos syndicats pour validation et ensuite confirmer votre inscription à : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)**

### **11 et 12 mai 2015 : formation DP et DS.**

Formation de base en direction des nouveaux élus DP et désignés DS, DUP (et RSS) .

*Demande à l'employeur pour le 10 avril au plus tard. Inscriptions: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

**Attention alors qu'il y avait beaucoup de participant-es à la précédente, seulement 3 inscriptions à ce jour**

### **18 au 22 mai 2015 : formation Comité d'Entreprise**

Formation d'une semaine des élus dans les CE (formation sur le fonctionnement et les moyens des CE, formation économique...) avec une journée sur les activités sociales et culturelles.

Sont concernés les élus titulaires et suppléants et les représentants syndicaux dans le CE ainsi que les membres de DUP (Délégation Unique du Personnel)

*Demande à l'employeur pour le 18 avril 2015 au plus tard. Inscriptions le plus rapidement possible sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

**Attention plus un peu plus de 2 semaines pour s'inscrire et seulement 4 inscriptions à ce jour**

### **18 au 20 mai 2015 : formation des membres de CHSCT**

Formation de 3 premiers jours de de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHS CT .

Les représentant(e)s qui ont droit à 5 jours de formation peuvent soit participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel, soit participer à la formation RPS des 22 et 23 mai.

*Demande à envoyer à l'employeur le 17 avril au plus tard jumelée si nécessaire avec la formation suivante.. Inscription le plus rapidement possible sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

**Il reste des places...**

### **21 et 22 mai 2015 : formation risques physiques pour la santé des salarié-es**

Beaucoup de produits utilisés dans l'industrie, mais aussi le nettoyage, les collectivités territoriales, les hôpitaux etc. sont très nocifs pour la santé. Il y a aussi la question des ondes électromagnétiques, de la radioactivité, de la pollution des bureaux...

La formation traitera de ces questions et des inégalités de santé de la questions de cancers professionnels, du piège des études épidémiologiques, du lien chercheurs syndicalistes de terrain et de tout ce qui peut être utile pour l'action collective sur les questions de risques physiques.

**Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Elle est aussi nécessaire pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme de la fonction publique et d'une manière générale tous les militant(e)s qui souhaitent intervenir sur des questions de liens entre santé et travail.

*Demande à envoyer à l'employeur pour le 20 avril 2015 au plus tard jumelée si nécessaire avec la formation précédente. Inscription sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

**Il reste des places**

### **28 et 29 mai 2015 : formation accueil nouveaux et nouvelles adhérent(e)s**

Une formation sur le syndicalisme Solidaires, la place des adhérent(e)s, les principales institutions représentatives du personnel, la défense collective des salarié(e)s. C'est la première formation proposée à ceux et celles qui adhèrent. Elle est ouverte aussi a tout-e adhérent-e qui n'a pas eu cette formation.

*Demande à l'employeur pour le 27 avril au plus tard. Inscriptions le plus rapidement possible sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **1 au 3 juin 2015 : formation des membres de CHSCT**

Formation de 3 premiers jours de de base sur le fonctionnement pratico-juridique du CHS CT .

Les représentant(e)s qui ont droit à 5 jours de formation peuvent soit participer à une formation complémentaire dans leur secteur professionnel, soit participer à la formation des 4 et 5 juin.

*Demande à envoyer à l'employeur le 30 avril au plus tard jumelée si nécessaire avec la formation suivante.. Inscription le plus rapidement possible sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **4 et 5 juin 2015 : formation risques organisationnels (RPS), pression au travail , pratiques managériales**

Deux jours base sur la prise en charge syndicale de la pression et les violences au travail, l'évolution des organisations du travail et du management, le stress et les Risques Psychosociaux.

**Cette formation ne concerne pas que les membres de CHSCT.** Elle est aussi nécessaire pour les représentant(e)s du personnel dans les CE ou les CT, les DP, les membres des CAP, de commission de réforme de la fonction publique et d'une manière générale tous les militant(e)s qui souhaitent comprendre les évolutions sur les questions du travail.

*Demande à envoyer à l'employeur pour le 3 mai au plus tard jumelée si nécessaire avec la formation précédente. Inscription sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

**Attention il y a déjà 10 inscrit-es.**

### **8 au 10 juin 2015 : formation de perfectionnement des membres de CHSCT**

Formation de 3 premiers jours pour ceux qui ont fait le stage de base et ont déjà une partique (ou des droits après 2 mandats). La formation sera basée sur la réponse aux questions des stagiaires, les échanges de pratiques et le travail à partir des documents apportés par les participant-es.

*Demande à envoyer à l'employeur le 7 mai au plus tard . Inscription le plus rapidement possible sur: [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

## **15 au 17 juin 2015 : formation pratiques d'enquêtes-actions syndicales.**

Deux journées de formation sur les pratiques d'enquêtes sur les questions de pression au travail et tout ce que vivent les salariés dans les bureaux, les services, les entreprises. (Pourquoi enquêter ? Comment on fait ? A quoi ça sert ?). L'étude de cas concrets, des apports sur l'analyse du travail compléteront cette formation. Cette formation est un complément à la formation pression au travail sans obligation d'avoir suivi cette formation.

*Le nombre de participant(e)s est limité. Demandes à envoyer à l'employeur le 14 mai au plus tard. Inscription le plus rapidement possible sur : [formationsolidaires69@gmail.com](mailto:formationsolidaires69@gmail.com)*

### **Les besoins de formation...**

Merci de nous transmettre les besoins de formation que nous pourrions organiser.

Une réunion des animateurs et animatrices des syndicats sur les questions de formation aura lieu dans les prochaines semaines. Ce sera l'occasion notamment de programmer les formations du second semestre.

### **Le financement des formations**

Les formations sont organisées par Solidaires Rhône sous l'égide du CEFI (Institut de formation syndicale de Solidaires ) ou de Culture et Liberté (pour le moment mais ça devrait changer en janvier). Certaines formations sont facturées aux employeurs (notamment les formations CHSCT) ou aux CE.

*Dans tous les cas, les participant(e)s aux formations n'ont pas à payer la formation.*

**Attention aux délais de demandes.**

Attention, **pour certains secteurs (fonction publique, entreprises où il y a des accords...) les demandes sont différentes.** Les syndicats doivent avoir les formulaires ou/et demandes types. Pour la formation CE, nous demander si nécessaire la formule de demande. Si problèmes nous consulter.

**Modèle de demande de formation secteur privé (sauf CHSCT et CE) (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.)** Garder une photocopie.

Nom Prénom

Références administratives

A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)

Madame ou Monsieur,

A....., le.....

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du au en vue de participer à un stage de formation, conformément aux dispositions légales.

Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris. Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L 3142-7 et suivant du code du travail) par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

**Signature**

**Modèle de demande de congé de formation CHSCT** (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.

Nom, prénom

**Monsieur le directeur Société** (nom) (adresse)

A....., le.....

Objet : Demande de congé de formation CHSCT

Monsieur le Directeur (directrice),

Conformément aux articles L. 4614-14 ; L4614-15 ; L4523-10 et L4523-16 du Code du travail, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Ce stage organisé par "CEFI Solidaires" Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015). ,

aura lieu du \_\_/\_\_/201\_ au \_\_/\_\_/201\_ à \_\_\_ pendant \_ jours. (Préciser les dates de début et de fin de stage, le lieu de la formation et le nombre de jours de formation)

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit : FRAIS PEDAGOGIQUES : 339 € x \_ jours = \_\_\_\_\_, \_\_ €

Si besoin, vous voudrez bien envoyer tous les documents de vos services comptables à l'adresse suivante : **CEFI Solidaires 144 bd de la Villette 75019 Paris**

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

**Signature**

**Modèle de demande de formation secteur privé (CE)** (Adressez l'original, à votre employeur, 30 jours à l'avance.) Garder une photocopie.

Nom Prénom

Références administratives

A l'attention de M ou Mme, (RH, Directeur etc...)

Madame ou Monsieur,

A....., le.....

J'ai l'honneur de vous demander un congé de formation économique sociale et syndicale, du au en vue de participer à la **Formation économique d'élue de Comité d'Entreprise** conformément aux dispositions légales (**L. 2325-44 et suivants** du code du travail) et aux dispositions conventionnelles en vigueur.

Cette formation est assurée par l'organisme CEFI Solidaires, 144 boulevard de la Villette, 75019 Paris. Organisme agréé pour les stages ou sessions de formations économique, sociale et syndicale (articles L 3142-7 et suivant du code du travail) par arrêté du 29 décembre 2014 (JO du 13 janvier 2015).

Dans l'attente de votre réponse, je vous assure, (Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur), de mes salutations

**Signature**